

# enfant naturel et succession

## Par sergevinny, le 02/01/2011 à 10:38

bonjour, pourriez vous eclaircir ma situation, un peu compliqué.

Je suis un enfant naturel, mon pere etait marié et avait dejà une fille, il as acheter une maison avec sa femme avant ma naissance. Sa femme vient de décedé, ai je des droits sur cette maison? sachant que j'ai des rapport avec ma demi soeur qui pretexte que mon pere à laisser de nombreuses dettes à sa mére, que cette derniere a effectué la fin du paiment de la maison jusqu"au bout je n'ai droit à rien.

J'ai bien entendu des preuves que se monsieur etait bien mon pere,lettre,photo,car il à vecu 7 ans avec moi et ma mére.Pourriez vous m'eclairer sur cette situation?

#### Par Domil, le 02/01/2011 à 11:09

Est-ce qu'il vous a reconnu ? Est-ce votre père sur votre acte de naissance ?

### Par Laure11, le 02/01/2011 à 12:35

S'il ne vous a pas reconnu, vous n'avez aucun droit.

#### Par Claralea, le 02/01/2011 à 13:43

Voir ce lien, il peut peut etre s'appliquer à votre cas

http://vosdroits.service-public.fr/F15882.xhtml